

Projet FruitFlyNet-ii : B_A.2.1_0043, « Commercialization of an automated monitoring and control system against the olive and med fruit flies of the Mediterranean regions »,

Programme IEV CTF MED,

INSTITUT DE L'OLIVIER,

Termes de référence pour la sélection d'un Expert « Pour la Facilitation des Living Labs »

L'Institut de l'Olivier, ayant son siège Social à la Route de l'Aéroport km 1.5, BP : 1087, 3000 Sfax, Tunisie en la personne de son Représentant Légal,

Étant donné

- Que l'Institut de l'Olivier, membre PP4 de ce projet, dans le cadre du **Programme IEV CTF MED de coopération Méditerranéenne - 2014-2020**, est chargé d'exécuter et coordonner les activités liées à la tenue des Living Labs,
- Que le projet FruitFlyNet-ii utilisera la méthodologie Living Labs pour mieux permettre le partage des connaissances visant à améliorer le système automatique de piégeage électronique installé dans une parcelle digitalisée et développé au cours du projet,
- Que le but des Living Labs est de promouvoir, proposer et développer des innovations ou des solutions améliorées sur divers aspects du système automatique visant la surveillance et la lutte contre la mouche de l'olive. Ceci étant en ligne avec une agriculture digitalisée, durable et respectueuse de l'environnement, afin d'améliorer les conditions de travail des intervenants et de mieux gérer le processus des traitements,
- Que pour la contractualisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet susmentionné, l'Institut de l'Olivier a l'intention de collecter les curriculum vitae pour le recrutement à titre temporaire d'un expert externe ;

Publie le TdR qui suit

Art.1 - OBJECTIFS DE LA POSITION RECHERCHÉE

Afin d'atteindre les objectifs du projet et spécifiquement le groupe de tâches 5 (GT5) : A 5.1 « Establishment of Living Labs », un expert spécialisé « **dans la facilitation des Living Labs** », sera appelé à travailler en accord avec les actions dédiées à l'**Institut de l'Olivier** en tant que Partenaire PP4 du projet « FruitFlyNet-ii » et conformément aux directives qui lui sont données par ce dernier. Pour plus d'information sur le projet, veuillez consulter le lien suivant :
<https://www.enicbcmed.eu/fr/projets/fruitflynet-ii>

Art.2 – TACHES PRINCIPALES :

Cette mission s'inscrit dans le Groupe de Tâches 5 (GT5) : A 5.3 Advances on e-services ;
L'expert devra collaborer d'une manière opérationnelle avec le partenaire 4 du projet et plus précisément dans l'activité A 5.3.1 « **Advances on e-services** » en les aidant à identifier les solutions possibles indiquées par les différents acteurs et améliorer les services automatiques développés à travers un processus de « design thinking » (analyse du problème, génération d'idées, développement de pensées).

L'expert est appelé à faire les tâches suivantes :

- Définir, Gérer et organiser la stratégie générale des Living Labs en coordonnant avec les parties prenantes du projet.
- Développer les outils de fonctionnement des Living Labs,
- Produire le matériel d'information pour les 4 réunions de Living labs.
- Rédiger un rapport pour chaque rencontre de Living lab et un rapport final avec les principales caractéristiques du modèle amélioré qui sera le résultat des Living Labs.
- Soutenir le partenaire PP4 dans l'engagement des principaux acteurs de quadruple hélice et rédaction d'articles pour le site web du projet, les médias...
- Organiser 4 réunions de Living labs.
- Coordonner le processus d'implication des parties prenantes et le processus d'amélioration du Modèle ;
- Suivre la qualité du processus par rapport aux critères convenus par le partenariat;
- Etablir un plan de personnalisation des Living Lab créés



REGIONE AUTONOMA
DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA



FruitFlyNet II



Art.3 - DURÉE DE L'ENGAGEMENT :

La durée du contrat est de **05 mois** à partir de sa signature, selon les conditions financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet *FruitFlyNet-ii* tout en tenant compte de la date de conclusion du projet prévue pour le **31 Octobre 2023**.

Art.4 – CONDITIONS

Afin de participer à cette consultation, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A. Conditions générales:

1. Citoyenneté tunisienne.
2. Le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue Arabe, de la langue Française et la langue Anglaise.
3. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine
4. Pas de condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations

B. Conditions professionnelles

- Niveau minimum : Diplôme universitaire, avec une expérience de travail confirmée, d'au moins 15 ans, dans le domaine de l'agriculture consolidé par une connaissance du contexte culturel et économique de Sfax, notamment dans le secteur oleicole;
- Une grande aptitude de planification.
- Expérience justifiée dans la réalisation des projets de coopération portant sur les sujets de développement durable local / rural, la recherche, l'innovation, marketing de durabilité environnemental.
- Connaissance et utilisation justifiées des outils informatiques et télématiques
- Expérience justifiée avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis. L'expérience dans des projets complexes financés par l'Union européenne est un avantage.
- Excellentes capacités et expérience en facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal ;
- Réalisation justifiée d'autres expériences de LIVING LAB, des activités d'animation territoriale,
- Expérience de travail justifiée avec différents partenaires ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et dynamique, l'innovation sociale impliquant de larges catégories de partenaires ;

- Compétences analytiques et décisionnelles éprouvées et Capacité à coordonner les activités de communication et de capitalisation.

Art5. - PROCÉDURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans l'article 7, seront examinées par une Commission nommée par le Représentant Légal de l'Institut de l'Olivier. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 4 seront admis à la sélection. La commission évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE
Diplôme : (PhD=20pts ; ingénieur=15 pts ; Maîtrise=10 pts)	20
Expériences dans la réalisation de LIVING LAB, des activités d'animation territoriale,	30
Excellentes capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le Français et justifiée pour l'Anglais écrit et verbal	15
- Expérience de travail avec différents partenaires ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques, l'innovation sociale impliquant de larges catégories de partenaires ;	20
- Expérience dans la réalisation de projets de coopération portant sur les sujets de développement durable local / rural, la recherche, l'innovation, marketing de durabilité environnemental. (un projet européen = 10 pts ; un projet de coopération méditerranéenne = 15 pts; autre projet : 05 pts)	15
SCORE TOTAL	100

La commission compétente sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec mention de la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Un score minimal de 60/100 est requis pour être éligible à l'entretien oral.

L'évaluation des candidats retenus, par entretien orale, se fait selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

Critères de sélections (spécifiques)	Score Maximum	
	Moyenne	Élevée
Connaissance de la législation européenne et des programmes communautaires de coopération méditerranéennes	10	30
Connaissance de l'objectif du projet FruitFlyNet-ii, de ses activités et des résultats attendus de ce projet	10	30
Pertinence des compétences professionnelles par rapport aux activités demandées dans ce projet	15	40
Total Score	100	

Après l'entretien oral, **une note totale (NT)** sera attribuée à chaque candidat et qui sera calculée selon la formule suivante :

$$NT = (\text{Note CV} + \text{Note entretien}) / 2.$$

Egalement, en tenant compte de l'offre financière (voir Article 7.2), la **note globale (NG)**, sera calculée selon la formule suivante :

$$NG = (NT + NF) / 2$$

Le classement sera approuvé par ladite Commission et conservé dans l'archive de l'Institut de l'Olivier à disposition de tout candidat qui demande l'accès à l'information au document archivé de la sélection.

N.B. Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'Institut de l'Olivier.

L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art6. - MODALITES DE SOUMISSION

Les candidats doivent envoyer leurs dossiers par voie postale ou les remettre directement au bureau d'ordre de l'**Institut de l'Olivier** contre décharge, à l'adresse indiquée dans l'avis.

Institut de l'Olivier Route de l'Aéroport Km 1.5. BP : 1087. 3000 – Sfax (Tunisie)

La date et l'heure limites de la réception des offres est fixée dans l'avis le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'heure mentionnées ne seront pas prises en considération.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature, tels que listés ci-dessous, à l'**art. 7** de ce TdR.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être paraphées. La dernière page doit contenir la date, la signature et le cachet du participant.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante :

« Sélection d'un Expert en Living Labs dans le cadre du projet FruitFlyNet-ii »

« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Est rejetée toute offre :

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- non fermée.
- dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 7 des présents TdR.
- ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.

Art7. – PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

- Afin de soumettre valablement leurs propres candidatures, les intéressés doivent produire les éléments suivants :

7.1 Documents de candidature :

Les documents requis	Les obligations du participant
Les TdR	Dûment signés et approuvés par le candidat
Le CV du participant avec photo récente présentant les détails de son expérience professionnelle	
Une copie de la carte d'identité nationale, en cours de validité	
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant la signature du participant et la date.
Une copie des diplômes universitaires	

Pièces justificatives de l'expérience dans l'organisation des Living Labs	
Pièces justificatives de l'expérience dans les projets de coopération du candidat	
Toute pièce justificative de l'expérience de travail ou capacités de facilitation, etc	
Attestation de niveau en Langue Anglaise	

7.2 Offre Financière :

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

Exemple :

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au bénéficiaire comme suit :

N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (classées par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points
3	20	100
2	40	50
1	65	30,77
4	85	23,53

Et ce en appliquant la formule suivante (pour cet exemple) : $100 * 20 / OF$



REGIONE AUTONOMA
DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA



ENI
CBCMEI
Cooperating across
in the Mediterranean



FruitFlyNet II



programme funded by the
EUROPEAN UNION

Art. 8 - EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection d'un expert pour la Facilitation de Living Labs sont examinées par la Commission compétente auprès du **Partenaire 4** du projet **FRUITFLYNET-II : B_A.2.1_0043 (Institut de l'Olivier)**.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

L'offre est exclue en cas de non-présentation des documents requis.

Art. 9 - METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

N.B.: LA PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE N'IMPORTE AUCUNE OBLIGATION D'ATTRIBUTION D'UNE CHARGE PROFESSIONNELLE.

Le Chargé de la Direction Générale de l'Institut de l'Olivier

Chargé de la Direction
de l'Institut de l'Olivier

Bechir BEN ROUINA